



Nom de scène d'artiste et copyright. Gros problème

Par **Dale**, le **12/07/2011** à **19:02**

Bonjour,

Je suis un jeune artiste de 17 ans et j'ai, depuis quelques années déjà, un "pseudo" précis, avec lequel je compte me faire connaître plus tard. Mon erreur a été de ne jamais penser à le mettre sous copyright.

Avant, je tapais mon pseudo sur google : il n'y avait rien à part mon "skyblog" (à l'époque ...). Ensuite, il y a de ça deux ou trois ans, en tapant mon pseudo je suis tombé sur un groupe Français qui avait pris mon pseudo. Je pense qu'eux, ils ont dû le mettre sous copyright.

Je n'ai vraiment pas envie de changer de pseudo, car tout le monde me connaît sous ce pseudo là, et ce depuis des années...

J'aimerais savoir s'il est possible de vérifier si leur pseudo est sous copyright, et s'il y a un moyen de garder mon pseudo, car je compte commencer bientôt ma carrière de musicien ...

Je vous remercie pour votre attention

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **19:38**

Le copyright n'existe pas en France (c'est une notion de droit anglo-saxon).
Vous êtes inscrit à la SACEM comme artiste ?

Par **Dale**, le **12/07/2011** à **19:43**

Merci pour cette réponse rapide Domil

Pour la SACEM, je ne sais même pas ce que c'est.

PS : C'est le groupe qui a pris mon nom qui est Français. Moi, je ne suis pas Français, je suis Algérien

Par **Dale**, le **14/07/2011** à **14:32**

up

Par **Domil**, le **14/07/2011** à **14:57**

Vous voulez exercer dans quel pays ?

Par **Dale**, le **14/07/2011** à **16:01**

En Algérie d'abord, partout dans le monde ensuite, si je deviens connu (c'est mon rêve)

Par **Domil**, le **14/07/2011** à **16:18**

Donc faites déjà carrière en Algérie sous le nom que vous voulez, ne vous préoccupez pas de la France

Par **Dale**, le **14/07/2011** à **16:21**

En fait, j'ai peur de commencer avec mon pseudo, pour ensuite devoir le changer à cause de ce groupe Français qui devient quand même assez connu. Je compte vraiment devenir rockstar et être connu, je suis déjà sur la bonne voie j'ai fait déjà quelques très bonnes compositions musicales donc je suis confiant, je sais que je pourrais arriver au sommet de mon rêve. Mais le fait qu'il y ait un autre groupe qui m'ait pris mon nom de scène m'inquiète vraiment

Par **Dale**, le **19/07/2011** à **15:09**

up ... aidez-moi s'il vous plait, c'est un tournant de ma vie, c'est très, très important ...

Par **Christophe MORHAN**, le **19/07/2011** à **21:35**

Un moyen de protection peut être le dépôt du pseudo comme marque à l'INPI (institut national de la propriété industrielle), c'est payant et enquête d'antériorité, etc...
Ce dépôt de marque peut donner lieu à annulation s'il est fait en fraude des droits des tiers.

Par **Dale**, le **19/07/2011** à **23:06**

Merci pour ta réponse mentalist

Après une petite recherche sur google, je suis tombé sur l'INAPI (institut national Algérien de la propriété industrielle) <http://www.inapi.org/>

Ca a l'air d'être une très bonne idée, merci !

Mais avant de penser à cela, il faudrait que je règle le problème de ce groupe qui a le même nom que moi. Je voudrais d'abord savoir s'il est protégé... S'il ne l'est pas, je voudrais savoir si je peux reprendre mon pseudo et foncer direct chez l'inapi enregistrer mon nom, sans en parler avec eux ... (qu'est-ce que c'est compliqué ! j'espère que je réussirais à garder mon pseudo ... !)

Merci pour votre attention

Par **Christophe MORHAN**, le **19/07/2011** à **23:43**

Le pseudonyme n'a pas besoin d'être enregistré pour être protégé en tant que tel.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000069940>

la notoriété est une notion bien subjective ...donc ce sera l'appréciation souveraine du magistrat.

l'objectif pour ce dernier est de voir si risque de confusion dans l'esprit des tiers.

c'est un "accessoire du nom patronymique".

Par **Dale**, le **20/07/2011** à **00:12**

[citation]Ce dépôt de marque peut donner lieu à annulation s'il est fait en fraude des droits des tiers.

...

c'est un "accessoire du nom patronymique".[/citation]

Faut dire que j'ai pas tout compris, mais d'après ce que j'ai pu piger, si le groupe qui m'a piqué mon nom est "assez" connu, on peut dire que je suis dans la merde et que je peux oublier mon pseudo.

Le souci maintenant est de savoir ce que c'est que ce "assez" ...

Sinon, pour ce qui est de la confusion dans l'esprit des tiers, je crois que ça risque fort d'être le cas

Ce fameux pseudo est (ou était...) Darknight (quand je l'ai pris, je pensais à "nuit sombre" en

un mot), après, y'a eu d'abord batman avec leur nouveau film "the dark knight", mais bon ça jcrois que c'était assez loin de mon pseudo. Après y'a eu ce "satané" groupe ...
<http://www.myspace.com/darknightlimoges>

Ma question est : y a t-il encore un espoir de récupérer mon pseudo et de faire carrière et de devenir connu avec ? Si oui, comment ?

Je vous remercie sincèrement pour votre attention

Par **Dale**, le **21/07/2011** à **20:23**

up ...

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **20:39**

Il ne vous a pas piqué votre nom, il ne vous connaît pas, vous n'êtes même pas dans le même pays. Vous avez eu la même idée c'est tout.
Vous avez déjà sorti un disque, vous touchez des droits d'auteur ?

Par **Dale**, le **28/07/2011** à **22:05**

[citation]Il ne vous a pas piqué votre nom, il ne vous connaît pas, vous n'êtes même pas dans le même pays. Vous avez eu la même idée c'est tout.[/citation]
Oui, c'est tout à fait vrai...

[citation]Vous avez déjà sorti un disque, vous touchez des droits d'auteur ?[/citation]
Pas vraiment. Y'a de la musique de moi en ligne, mais sous un autre pseudo ... Des chansons de moi, avec un autre pseudo (c'est pas celui avec lequel je veux faire carrière !) :
<http://www.riffworld.com/Members/Sorrow/qualm>
<http://www.riffworld.com/Members/Sorrow/inheaven>
J'ai vraiment envie de récupérer mon nom. Je suis sûr de ma carrière musicale, et je veux VRAIMENT l'épouser avec ce nom là... Donc s'il y a une quelconque chance qu'il y ait une solution, je ferais le max pour arriver à garder mon nom de scène...

Par **Dale**, le **09/08/2011** à **18:20**

Répondez s'il vous plait c'est d'une immense importance...

***Vous n ' êtes pas lassé de toujours ré-upper ?
Pas pigé encore , que tout a été dit en ce qui vous concerne ?***

Par **Dale**, le **10/08/2011** à **01:40**

Oh si, je suis lassé, mais je n'ai pas d'autre choix. J'ai essayé un autre forum, on m'a pas répondu...

Tout a été dit ?

Je ne sais ni comment vérifier si le groupe en question a été protégé par des droits d'auteur ou pas, ni si je peux prendre moi aussi ce nom...

Voilà la question initiale :

[citation]J'aimerais savoir s'il est possible de vérifier si leur pseudo est sous copyright, et s'il y a un moyen de garder mon pseudo, car je compte commencer bientôt ma carrière de musicien ... [/citation]

et personne n'y a encore répondu, donc si je ré-up comme ça, ce n'est sûrement pas parce que ça m'amuse...

Par **MEP**, le **21/02/2015** à **19:37**

Pendant ce temps tu ne t'occupe pas de ta carrière, le groupe si. Et comme devant un juge c'est la notoriété qui comptera tu devrais changer de combat.

A ce demander pourquoi tu cale sur cette question. Si tu as du talent, c'est pas un pseudo particulier qui fera la différence.

Tu veux faire chanteur ou avocat (du diable) ?